

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

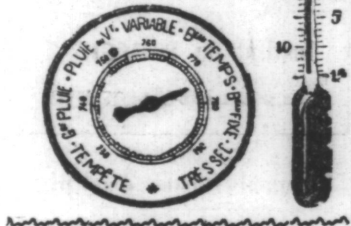
BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, (Grand'Place)

CONDITIONS	
Par la poste, Un an.....	20 francs
Six mois.....	10 francs
Trois mois.....	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLIQUITE	
la ligne 0,40	
Reclames.....	0,75
Faits-divers.....	2,00
Chroniques locales.....	5,00
Échos.....	6,00
Inserts.....	

TEMPERATURE

LILLE, le 2 novembre.
Minimum, nuit, abrité..... 5,0
Minimum, nuit, découvert..... 0,0
Surface du sol, 8 h. du matin..... 10,0
A 1 mètre de profondeur..... 14,0
A 2 m. de l'ombre..... 14,0
Maximum, jour, à l'ombre..... 11,0
Maximum, jour, au soleil..... 13,0
État hygrométrique (8 h. m.) 0,73
État du ciel Couvert.
Direction du vent : E.



On ne rend de culte à Dieu que par l'amour, et il est évident qu'on ne l'aime qu'autant qu'on lui est dévoué.

L'augmentation des Contributions DANS LE NORD

On lit dans l'Echo des Syndicats agricoles :
Le Département du Nord, qui paie déjà près de trois millions pour la propriété foncière non bâtie, est exposé à voir augmenter encore sa part.
On sait, en effet, que l'impôt foncier qui pèse sur les terres est un impôt de répartition, c'est-à-dire que la somme totale fixée comme contribution à recevoir pour toute la France, est divisée par une loi entre tous les départements.
Les Conseils Généraux divisent le chiffre fixé pour le département entre les arrondissements et les Conseils d'arrondissement divisent leur contingent entre toutes les communes. Dans celles-ci l'impôt foncier est réparti entre les contribuables proportionnellement au revenu de leurs terres, revenu fixé lors de la confection du cadastre et inscrit à un des folios du registre de la Mairie qu'on appelle la matrice cadastrale.
Ce revenu que chacun peut lire ensuite sur ses feuilles de contributions, y est multiplié par le centime le franc, c'est-à-dire par la somme que chacun doit payer pour un franc de revenu foncier.
On comprend que si l'évaluation du revenu des terres au cadastre est faible, le chiffre de l'impôt à payer est faible, et qu'à l'inverse, si le revenu porté au cadastre est élevé, la contribution est d'autant plus considérable.
Nous osons volontiers proposer de parler des centimes additionnels ajoutés au principal, puisque cela ne change rien à notre calcul.
L'Administration des Contributions Directes procède actuellement à une nouvelle évaluation du revenu des propriétés non bâties, c'est-à-dire qu'elle examine si le revenu porté au cadastre est en rapport avec la réalité, et si l'arrive que s'appuyant sur beaucoup de beaux plus élevés que ceux d'il y a quatre-vingt ans, lors de l'établissement du cadastre, les contrôleurs relèvent chez nous au double et au triple le revenu porté à l'ancien cadastre.
Cela surprend beaucoup certains électeurs mais qui ont lu dans les discours des Ministres que le travail effectué dans diverses communes de la France aboutissait à un dégrèvement.
Il faut se méfier de ce qu'on fait dire à certains chiffres : Un employé de perception disait dernièrement que si cette répercussion augmentait le revenu, elle diminuerait le centime le franc; c'est vrai, mais il est indifférent au contribuable de payer 12 francs parce que 3 multipliés par 4 font 12 ou bien parce que 6 multipliés par 2 font 12.
Le danger qui nous menace est dans l'injuste répartition de l'impôt entre les départements. Bien des fois déjà, on s'est plaint que la première évaluation cadastrale n'avait pas été faite par les mêmes hommes dans toute la France, et que certaines régions payaient plus que d'autres proportionnellement au produit de leur terre. On réclamait la répercussion de l'impôt foncier.

Gazette du Nord

On annonce la mort :
M. A. RUMEGIES, de M. l'abbé H. Lohr, curé de la paroisse, décédé le 1er novembre, muni des sacrements, dans sa 76^e année.
Ses funérailles seront célébrées jeudi, à onze heures du matin, en l'église paroissiale de Rumegies.
Successivement vicaires à Beuvry et à Tesson, curé à La Rouillie, à Sains-du-Nord et Rumegies, il a toujours été un prêtre modeste, pieux, dévoué, affable envers tous, zélé pour le salut des âmes; il a beaucoup contribué à l'embellissement de l'église de Rumegies.
M. A. PERUWELZ, en l'église paroissiale, ont été célébrées hier, mardi, les funérailles de M. François Jouaht, mariste de la résidence de Valenciennes, exilé à Péruwelz. Le R. P. est mort dans la 60^e année de son âge et la 31^e de sa profession religieuse.
Il prêcha des missions et des retraites dans la région. En ces derniers temps, il était aumônier des Soeurs de la Providence de Douai, exilées à Péruwelz.
Mardi, à 10 heures, en l'église Saint-Christophe, à TOURCOING, ont eu lieu les funérailles de M. François Delmas, fabricant de bonneterie, ancien conseiller municipal, vice-président d'honneur du Cercle du Petit-Château, ancien officier de mobiles, membre de la Société des Combattants de 1870-71, etc.
Les combats du poêle étaient tenus par MM. Lelong, Honoré, Delepoitte, Malizé, Liézar, Desvignes, représentant le personnel de l'usine ou les diverses sociétés dont le défilé faisait partie. Une affluente considérable suivait le corps. On y remarquait des délégations des sociétés et du personnel de l'usine.
Au cimetière du Pont de Neuville, des discours ont été prononcés.
M. Jules Wateleur a parlé au nom du Cercle du Petit-Château :
Il nous est impossible de ne pas ressentir une poignante émotion, en songeant que dans quelques instants nous allons être séparés d'un homme qui fut notre ami pendant de longues années et que la mort vient de ravir à notre affection.
Qu'il nous soit permis au moment de cette cruelle séparation de manifester combien est douloureusement ressentie cette épreuve qui déchire brutalement les liens qui nous unissent et nous ravit l'ami auquel nous étions si intimement attachés.
Au moment où cette tombe va se refermer, je viens au nom du Cercle du Petit-Château, remercier nos souvenirs reconnaissants pour tout ce que cet homme a fait pour nous.
En 1873, François Delmas fonda le Cercle des Carabiniers du Petit-Château. Sous sa présidence, la Société prit un tel essor que quelques années plus tard il en fut élu président. Au sein de ce Cercle, la bonne humeur et la cordialité de celui que nous pleurons aujourd'hui.
En 1880, François Delmas fut nommé vice-président du Cercle du Petit-Château et, depuis cette époque, les suffrages unanimes des membres du Cercle avaient chaque année consacré le renouvellement de cette marque d'estime et de sympathie. On comprend il en était digne notre cher François. Sa bonté verbale n'avait d'égale que sa générosité.
Quand un don nous parvenait, nous savions

de finances, avec un tableau où le Nord sera porté à un chiffre plus lourd parce que l'intelligence et le courage de ses habitants ont amélioré son sol, tandis que le Midi se trouve déchargé d'autant. Le Conseil général et les Conseils d'arrondissement ne pourront en conséquence que répartir des contingents plus forts et proportionnels à l'impôt déchargé d'autant. Le Conseil général et les Conseils d'arrondissement ne pourront en conséquence que répartir des contingents plus forts et proportionnels à l'impôt déchargé d'autant.

C'est pour éviter ce danger très réel, que l'Echo des Syndicats a publié la circulaire de la Société des Agriculteurs de France à l'usage des classificateurs de chaque commune. Il est très important qu'ils se rendent à la mairie le jour où le Contrôleur ou le percepteur, car dans certaines communes, c'est le percepteur qui fait le travail, viendra réviser le revenu porté au cadastre pour chaque parcelle.
Non seulement on ne doit pas rechercher si le propriétaire est riche ou pauvre, classique ou bourgeois, mais on ne doit pas même pas s'inquiéter du nom du propriétaire. Les classificateurs doivent examiner si telle ou telle parcelle sont de 1^{re}, 2^e, 3^e ou 4^e classe et la somme nette qu'elles peuvent rapporter en blé, betteraves, herbe, bois ou toute autre récolte, et cela pour une année moyenne.
Le fermage porté sur le bail des terres louées ne doit pas être une règle absolue. Il arrive, en effet, que des convenances personnelles, des rivalités, ou l'indifférence de cultivateurs, font parfois fixer un loyer trop élevé.
C'est en s'informant à l'avance auprès des cultivateurs de la commune, que les classificateurs pourront s'éclairer sur le chiffre juste des locations; c'est ainsi qu'ils rectifieront au besoin les chiffres exagérés qui seraient proposés par les agents de l'Administration en raison de quelques baux trop élevés pour être une base exacte d'appréciation.
Il est important de rechercher les fermages les plus bas, et de bien porter dans les classes inférieures toutes les terres de moindre qualité, afin d'éviter de voir s'élever trop haut le prétendu revenu, la richesse supposée de la commune. C'est ainsi que l'on évitera à notre région de subir une augmentation de charges budgétaires d'autant plus injuste que les biens-fonds y ont certainement diminué de prix depuis vingt ou trente ans.

Président du Syndicat

LA GRÈVE DU TEXTILE

Situation stationnaire, telle est l'impression que peut donner la réunion des grévistes, tenue hier après-midi, rue de Fivres, à la Bourse du Travail. Peut-être pourrait-on aujourd'hui avec une petite tendance à l'amélioration, si l'on tient compte que trois usines ont ouvert leurs portes hier matin, les tissages Decourchelle, à Hellemmes, Pauchot, à La Madeleine, et la Société anonyme d'Halluin.

La réunion d'hier était présidée par un délégué du syndicat d'Halluin, M. Lefebvre.

M. Creton prend la parole le premier pour exposer dans quelles conditions commence cette quatrième semaine de grève. Il parle de la satisfaction que donne M. Decourchelle à ses ouvriers en acceptant un tarif supérieur à celui d'Armentières.

M. Decourchelle donne également satisfaction en ce qui concerne les grandes larges et le douage.

Ce tarif sera imprimé et il portera la signature de M. Decourchelle, des délégués ouvriers de son établissement et des délégués de la commission intersyndicale.

Au tissage Decourchelle, les récentes d'un franc par semaine pour les hommes et de cinquante centimes pour les femmes, en faveur des grévistes, seront faites par le directeur, qui joindra son obole, ainsi que les employés. Tous les lundis, les délégués de la commission intersyndicale se présenteront au bureau pour toucher la part des grévistes.

M. Creton donne ensuite des détails sur la réunion tenue le matin à Maro-en-Barœul où se sont trouvés les ouvriers de Maroq et de La Madeleine. L'assemblée a décidé d'inviter les ouvriers du tissage Scrive à ne pas accepter le tarif proposé par leur patron, parce que ce tarif n'est pas conforme au tarif unifié.

Une manifestation pacifique de 1200 grévistes a été dirigée jusqu'à la maison d'un ouvrier qui avait accepté le tarif proposé. M. Mamet, poursuivi par M. Creton, n'ayant donné satisfaction que sur le tarif colon, la grève continue.

Même décision est prise pour les tissages Paury, Delcourt, Wallaert, Legault, Spriet, Duham, où la grève ne cessera que

LA GRÈVE DU TEXTILE

Situation stationnaire, telle est l'impression que peut donner la réunion des grévistes, tenue hier après-midi, rue de Fivres, à la Bourse du Travail. Peut-être pourrait-on aujourd'hui avec une petite tendance à l'amélioration, si l'on tient compte que trois usines ont ouvert leurs portes hier matin, les tissages Decourchelle, à Hellemmes, Pauchot, à La Madeleine, et la Société anonyme d'Halluin.

La réunion d'hier était présidée par un délégué du syndicat d'Halluin, M. Lefebvre.

M. Creton prend la parole le premier pour exposer dans quelles conditions commence cette quatrième semaine de grève. Il parle de la satisfaction que donne M. Decourchelle à ses ouvriers en acceptant un tarif supérieur à celui d'Armentières.

M. Decourchelle donne également satisfaction en ce qui concerne les grandes larges et le douage.

Ce tarif sera imprimé et il portera la signature de M. Decourchelle, des délégués ouvriers de son établissement et des délégués de la commission intersyndicale.

Au tissage Decourchelle, les récentes d'un franc par semaine pour les hommes et de cinquante centimes pour les femmes, en faveur des grévistes, seront faites par le directeur, qui joindra son obole, ainsi que les employés. Tous les lundis, les délégués de la commission intersyndicale se présenteront au bureau pour toucher la part des grévistes.

M. Creton donne ensuite des détails sur la réunion tenue le matin à Maro-en-Barœul où se sont trouvés les ouvriers de Maroq et de La Madeleine. L'assemblée a décidé d'inviter les ouvriers du tissage Scrive à ne pas accepter le tarif proposé par leur patron, parce que ce tarif n'est pas conforme au tarif unifié.

Une manifestation pacifique de 1200 grévistes a été dirigée jusqu'à la maison d'un ouvrier qui avait accepté le tarif proposé. M. Mamet, poursuivi par M. Creton, n'ayant donné satisfaction que sur le tarif colon, la grève continue.

Même décision est prise pour les tissages Paury, Delcourt, Wallaert, Legault, Spriet, Duham, où la grève ne cessera que

Invitations à la résistance

M. Bauche prononce une courte allocution pour exhorter les grévistes à maintenir jusqu'au bout leurs revendications, puis M. Vandepuette, d'Halluin, reprend les mêmes arguments et engage les ouvriers lillois à prendre exemple sur ceux d'Halluin qui tous sont syndiqués. C'est pour cette raison, dit-il, que les tisserands d'Halluin sont forts et disciplinés. Ils n'ont même pas besoin de tenir, comme à Lille, une réunion quotidienne. Ils se contentent d'une réunion tous les huit jours.

M. Vandepuette, dit qu'il a retenu une idée et qu'il demande que l'assemblée décide qu'après cette semaine il ne sera plus envoyé de délégations aux patrons. (Approbations.)

Sur la proposition du président, on décide que tout gréviste qui aura eu connaissance d'un fait de « racolage » sera tenu d'en faire part au Comité.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :
« Les ouvriers et ouvrières grévistes des tissages de Lille et environs, réunis le mardi 2 novembre à la Bourse du Travail, sous la présidence du camarade Lefebvre, adressent à tous ceux qui s'intéressent à leur cause leurs remerciements pour les secours qu'ils leur envoient et, après avoir entendu les camarades Creton, Bauche, Vandepuette et Lambert, s'engagent à maintenir leurs revendications intégrales pour le tarif unifié.

« Ils se séparent aux cris de « Vive la grève ! Vive l'unification des tarifs ! »
La réunion générale de mercredi se fera à trois heures, au siège des Syndicats indépendants.

Décisions. - L'ordre du jour

Sur la proposition du président, on décide que tout gréviste qui aura eu connaissance d'un fait de « racolage » sera tenu d'en faire part au Comité.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :
« Les ouvriers et ouvrières grévistes des tissages de Lille et environs, réunis le mardi 2 novembre à la Bourse du Travail, sous la présidence du camarade Lefebvre, adressent à tous ceux qui s'intéressent à leur cause leurs remerciements pour les secours qu'ils leur envoient et, après avoir entendu les camarades Creton, Bauche, Vandepuette et Lambert, s'engagent à maintenir leurs revendications intégrales pour le tarif unifié.

Un MAGASIN de CONFECTION DÉTRUIT

Un important incendie s'est déclaré mardi soir à l'établissement de toiles et de bonneterie, Hugot et Lafage, situé rue de Tournai, 45, et a, en deux heures, détruit un vaste bâtiment à quatre étages qui servait de magasin de réception.

DESCRIPTION DES LIEUX
La maison Hugot et Lafage dressée ses hautes constructions presque à l'entrée de la rue de Tournai.

Elle forme un vaste quadrilatère, qui comprend, face à la rue, une maison d'habitation occupée par M. Delton, représentant à droite, en bordure de la cour de la Grande Vitesse, une construction rectangulaire assez récente, qui sert d'atelier aux finisseurs; dans le fond, adossé à l'aile droite des bâtiments de la gare, un magasin à quatre étages, où s'empilent et d'où s'expédient les toiles, les draps, les cotons transformés en vêtements. Ce magasin de réception et d'expédition est relié à droite à l'atelier par de légères boissières, dont un escalier, et prolongé vers la gauche par la maison d'habitation de la cour, M. Delton, directeur de la maison Hugot et Lafage; celui-ci occupe environ cent ouvriers et ouvrières. Les premiers sont employés à la coupe, à la réception et aux expéditions; les seconds, des finisseurs, au nombre de quatre-vingts, sont chargés de donner le dernier coup de main aux vêtements, fabriqués en partie à Anzeulain, à Seclin, à Phalempin, etc.

L'ALARME
Il était sept heures moins dix minutes et déjà M. Lucien Duham, le directeur, se dirigeait vers la gare pour y prendre le train qui devait le conduire à son domicile à Phalempin. Mais il fut rejoint par un de ses employés qui lui jeta : « Monsieur, le feu est dans les magasins ! » L'incendie venait en effet de se déclarer au second étage du magasin de réception, adossé à la gare. Un expéditionnaire, M. Etienne Gravelin, place Philippe-Léon, en pénétrant dans une salle ordinairement inoccupée, fut averti par une énorme flamme et donna aussitôt l'alarme. Ce fut dans tout le bâtiment une dégringolade folle, avec des cris de frayeur : « Au feu ! au feu ! »

Les ouvriers, les ouvrières qui s'apprêtaient à aller aux ateliers abandonnèrent leurs vêtements et s'enfuyèrent par les deux escaliers qui débouchent sous le hall vitré.

Une vieille femme que la peur affolait s'affaissa sur le parquet du premier étage. Un employé, M. Joachim Gravelin, la saisit dans ses bras et l'emporta chez un pharmacien où on la ramena sans trop de peine.

LES POMPIERS ARRIVENT
Un quart d'heure après la déclaration de l'incendie, les pompiers de Malus arrivèrent en face du hall de sortie de la gare. Bientôt elle trépidait nerveusement, craquant dans les airs de rapides étincelles. Toute une série de tuyaux isolés ou accouplés s'allongeaient jusqu'aux bureaux de la Grande Vitesse et entraient en action.

Le bâtiment incendié n'était déjà plus à ce moment qu'une fournaise; les piles de vêtements avaient pris feu et projetaient par les fenêtres énormes gerbes

Un jeune garçon grimpe au sommet d'une cheminée d'usine et fait une chute de 35 mètres.

Un industriel halluinnois, M. Demerripon, fait construire actuellement un tissage rue de la Lys, près du hameau des Carraques, à Halluin. Un écrivain posé à l'entrée du chemin d'accès à la construction, portait : « Défense de pénétrer dans le chantier ». Cela n'empêcha nullement un groupe de jeunes garçons, le jour de la Toussaint, vers deux heures de l'après-midi, de pénétrer dans la nouvelle usine.

L'un d'eux, Achille Devos, dix ans, quittant ses compagnons, se dirigea vers la salle des générateurs, puis, suivant une galerie d'une vingtaine de mètres de longueur, il arriva à la cheminée du tissage. Cette cheminée mesure 35 mètres de hauteur. L'enfant, en descendant à la recherche d'un moyen de pièces de bois, d'un sommier en fer et d'une brouette, affirma M. Bruno Dinorme, le directeur du chantier.

Cela n'empêcha pas le jeune Devos de pénétrer à l'intérieur de la cheminée et d'échapper au sommet au moyen d'une échelle en fer.

Heureux d'avoir accompli cet exploit, du haut de la cheminée il fit des signaux à ses camarades, tout ébahis de l'apercevoir à cet endroit.

Mais soudain, ils le virent disparaître. Au bout d'un quart d'heure, ne le voyant pas revenir, René Vandeweghe, 12 ans, se dirigea vers la galerie; arrivé près de l'orifice de la cheminée, il entendit des gémissements. S'approchant, il aperçut Achille Devos, étendu sur le sol, perdant du sang par le nez, les oreilles et la bouche.

Étrayé, René Vandeweghe s'empressa d'aller raconter à ses camarades ce qu'il avait vu.

Deux fillettes, Elza Vanderveire, 9 ans, et sa sœur, Madeleine, 12 ans, se rendant à l'intérieur de la cheminée, soulèvent le blessé, qui ne donnait plus signe de vie, elles le traînèrent à l'extérieur du chantier.

Des passants avaient, entre temps, été prévenus. Ils transportèrent le bambin chez ses parents, M. et Mme Ivo Devos-Delescluse, épiciers, rue Basse 28.

M. le docteur Mahieu prodigua ses soins à Achille Devos. Ce ne fut qu'au bout de trois quarts d'heure qu'il parvint à lui faire reprendre ses sens. Aucune blessure apparente n'existait, mais une fracture à la base du crâne se manifesta.

29 Employés ou Ouvriers de la même maison REÇOIVENT la Médaille d'honneur du Travail

Lundi, a eu lieu, à la mairie de Linselles, la remise solennelle de médailles d'honneur du travail à 29 ouvriers de l'établissement de M. Albert Masurel, industriel.

Une trentaine de décorations avait été décernées, mais la titulaire, Mme Hortense Castelin, est morte récemment.

Voici la liste des décorés :
MM. Alfred Montagne, directeur; Eugène Leurdain, comptable; Jules Mortier, employé; Fortuné Dhalluin, Julien Lefebvre, Louis Castelin, Henri Leclercq, Jean-Louis Dewitte, J.-B. Desreumaux, Paul Vincent, Jules Vanhove; Louis Cornille; J.-B. Duterte et Céline Roger.

Une foule considérable assistait à la cérémonie qui a eu lieu en face de la mairie, à l'issue de la grand-messe.

M. Alphonse Hopsomer, maire, président entouré de M. Louis Mahieu, de la plupart des conseillers municipaux, de M. Albert Masurel, et Marcel Heindrickx, son gendre.

La musique municipale, sous la direction de son chef, M. Boutry, a exécuté plusieurs morceaux choisis.

M. Alphonse Hopsomer a prononcé une éloquente allocution :
La cérémonie à laquelle nous assistons aujourd'hui marquera particulièrement dans les annales de la commune car jamais, le crois, Linselles ne verra plus un fait pareil à celui-ci : 30 employés et ouvriers du même établissement recevant le même jour la médaille d'honneur du travail. Toute la région a les yeux aujourd'hui tournés vers Linselles. Aussi, est-il besoin de vous dire toute la fierté que le sens de pouvoir présider cette belle cérémonie.